PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Penser à :

- Sortir les carnets d'élevage des INUAV avant la désinfection D0
- Les informations sur les INUAV actifs au moment de la suspicion
- Les informations sur les animaux atteints (date d'apparition et types de symptômes, âge...)
- Les informations sur les éventuelles collectes d'œufs, les fournitures en gaz, en aliments et le passage de l'équarrissage
- Les informations sur les mouvements de personnes, de véhicules et de matériels
- Les informations sur les précédents lavages, nettoyages et désinfections

Se munir :

- Des carnets d'élevage des INUAV avant la désinfection D0
- Des fiches ICA

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER INDEMNISATION

Acompte :

- Décharge écrite et signée par le (ou les) propriétaire(s) des animaux
- RIB dont l'adresse correspond au SIRET
- Factures d'achat et bons de livraison des animaux
- Récépissé, copie ou duplicata de la télé déclaration de la mise en place
- Fiches d'élevage, de gavage ou de ponte de tous les lots d'animaux abattus
- Relevés des stocks d'œufs, le cas échéant
- Numéro INUAV des lots abattus
- Certificat ou attestation de qualité, le cas échéant
- Attestation comptable dans le cas des filières courtes

Solde :

- Factures d'achat d'aliments, de la litière et de produits détergeants et désinfectants
- Plan ou attestation de déclaration des surfaces de vos bâtiments
- Déclaration ou tout autre document permettant la détermination de la ration journalière en aliment litière

Déroulement des opérations lors d'une découverte d'un foyer IAHP en élevage avicole

PRÉFET DE LA DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé et Protection Animales
18 rue du 26ème RI - Bât. H - CS 63000
24024 PÉRIGUEUX CEDEX
Tél : 05.53.03.66.72
Mail : ddetspp-iahp@dordogne.gouv.fr

DDETSPP de Dordogne

Ne pas jeter sur la voie publique/ IPNS

Déroulement des opérations

MORTALITÉS SYMPTÔMES (BAISSE DE CONSOMMATION, DE PONTE)

RÉSULTAT D'ANALYSE H5 HP

Choix des sociétés (3 devis)

D0 *7 jours* **ND1** *7 jours* **D2** *Vide sanitaire de 21 jours* → **LEVÉE APDI**

Appel vétérinaire sanitaire

Appel DDETSPP

Mise sous surveillance (APMS)

AP d'abattage préventif

Abattage des animaux D0 prise en charge par la DDETSPP

APDI
Démarrage de la procédure de Nettoyage/Désinfection

Démarrage de l'indemnisation sanitaire

Éleveur ou une société de nettoyage/ désinfection et prise en charge par l'éleveur

Contrôle visuel par la DDETSPP pour validation

Entreprise spécialisée mandatée et prise en charge par la DDETSPP

Contrôle bactério par DDETSPP (boîtes "contact") pour validation

Mise en place possible

Levée APDI :

- Si assainissement des fumiers et lisiers : D2 + 21 jours
- Si assainissement naturel : D0 + 60 jours (lisiers) ou D0 + 42 jours (fumiers)
- ⚠ **Interdiction** de mettre sur parcours dans les 6 semaines suivant ND2

RECUEIL DES INFORMATIONS POUR L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

ABRÉVIATIONS :

HP : Hautement pathogène
D0 : Désinfection préliminaire intérieur/extérieur
ND1 : 1ère étape finale de nettoyage et désinfection
ND2 : 2ème étape finale de nettoyage et désinfection

© Deniau